



**VERSION ABREGEE DU REGLEMENT – A INSERER DANS LE MATERIEL PUBLICITAIRE LORSQU’IL N’EST PAS POSSIBLE D’INCLURE LE REGLEMENT INTEGRAL.**

**Ouvert aux personnes résidant en France et âgées de 18 ans ou plus.  
Voir la version complète du Règlement officiel sur [www.ray-ban.com](http://www.ray-ban.com). Inapplicable en présence de dispositions légales incompatibles.  
La Période de Participation prendra fin le 14 septembre 2014 à minuit.**

**JEU RAY-BAN® THE ORDER OF NEVER HIDE®\***  
**Jeu gratuit sans obligation d’achat**  
**Règlement Officiel**  
(\*L’Ordre de ‘Never Hide’)

- 1. Organisateur :** Le présent Jeu est organisé par la société Luxottica Group, une société de droit italien, agissant en France par l’intermédiaire de Luxottica France, une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 534 000 € dont le siège social est situé à Valbonne (06560), Les Espaces de Sophia, 80 route des Lucioles, immatriculée au RCS de Grasse sous le numéro 334 705 332.
- 2. Acceptation :** En s’inscrivant au Jeu, le Participant accepte l’intégralité des dispositions du présent Règlement, notamment en ce qui concerne la participation aux Défis, la diffusion des contenus postés, le tirage au sort ou la remise du Prix.
- 3. Les Participants au Jeu : OUVERT AUX SEULES PERSONNES RESIDENTES EN FRANCE METROPOLITAINE ET ÂGÉES DE 18 ANS OU PLUS.** Les salariés, cadres et dirigeants de Luxottica France ou des autres sociétés du groupe Luxottica, des agences de publicité, de promotion ou de production, des fournisseurs de service Web ou des webmasters, de même que les personnes de leur foyer fiscal et les membres de leur famille (conjoint, parents, enfants, frères et sœurs) et les personnes résidant dans le même foyer (parents ou non) ne peuvent participer au Jeu.  
La participation est limitée à une seule adresse e-mail par Participant. Ainsi une même personne ne peut pas s’inscrire sous deux adresses e-mail différentes et deux personnes ne peuvent pas utiliser une même adresse e-mail. Une fois enregistrée, l’adresse e-mail ne peut être modifiée. Toute tentative d’un Participant d’obtenir plus d’une inscription au tirage au sort en utilisant différentes adresses e-mail, identités, enregistrements ou noms de Participant ou toute autre méthode entraînera la disqualification du Participant ce qui entraînera la radiation de toutes les inscriptions de ce Participant au tirage au sort et du droit au Prix.  
Toute utilisation d’un robot est prohibée et entraîne une disqualification.

En cas de différend quant à une inscription au tirage au sort, sera considérée comme Participant la personne titulaire du compte e-mail. La “personne titulaire du compte e-mail” est la personne physique à qui une adresse e-mail a été délivrée par un fournisseur de services Internet ou toute autre organisation chargée de délivrer des adresses e-mail pour le domaine associé à l’adresse e-mail concernée. Il peut être demandé à chaque gagnant potentiel de prouver qu’il est bien une “personne titulaire du compte e-mail”.

4. **Description du Jeu :** THE ORDER OF NEVER HIDE® RAY-BAN® (“TOONH”) est un jeu dont les Participants peuvent grimper huit (8) échelons d’une Hiérarchie. Tous les Participants commencent au niveau 1 et atteignent le niveau 6 en participant aux cinq Défis du jeu. Un tirage au sort désignera le vainqueur parmi les Participants ayant atteint le niveau 6 et donc effectué les cinq Défis. Le vainqueur se verra remettre un Prix. Deux niveaux supplémentaires sont proposés à titre purement optionnel, le fait de participer ou non à ces deux niveaux n’affectant pas le tirage au sort.
5. **Equipement nécessaire à la participation au Jeu:** Les Participants pourront participer au Jeu via leur ordinateur personnel. Les Participants pourront également utiliser leurs tablettes mais, en raison de contraintes techniques, ils ne pourront participer à 2 des 5 Défis de la Hiérarchie (*Strong as Titanium* à *Smooth as Velvet*). Le tirage au sort ne leur sera donc pas accessible. Un message invitant les Participants à se connecter via leur ordinateur personnel apparaîtra. Il n’est pas possible de participer via un téléphone portable. Une webcam est également nécessaire pour participer à certains défis.  
Formats d’image supportés : .jpg, .jpeg, .png. Taille maximale de 10MB par fichier ;  
Formats de vidéo supportés : .mpg, .mpeg, .m2v, .mp4, m4v, .3gp, .avi, .wmv, .flv, .f4v, .mov, .qt.
6. **Calendrier du Jeu :** Le Jeu **THE ORDER OF NEVER HIDE® RAY-BAN®** (le “Jeu”) commencera à 07:00:00 heure de Paris le 7 avril 2014 et prendra fin le 14 septembre 2014 à minuit (la « Période du Jeu »). La Période du Jeu se découpe en trois phases :
  - Phase de Divulgateion – Commence à 07:00:00 heure de Paris le 17 mars 2014 et se termine à 06:59:59 heure de paris le 1er avril 2014]
  - Phase de pré-inscription – commence à 07:00:00 heure de Paris le 1er avril 2014 et se termine à 06:59:59 heure de Paris le 7 avril 2014.
  - Phase de Jeu - Inscription – Commence à 07:00:00 heure de Paris le 7 avril 2014 et se termine à minuit le 14 septembre 2014.
7. **Inscription au Jeu:**
  - **Phase de Divulgateion:** A ce stade, aucune inscription n’est possible. Durant la phase de Divulgateion, la page d’accueil du site ray-ban.com mentionnera l’organisation prochaine d’une nouvelle animation. Aucune information à propos d’un jeu ou du Jeu ne sera dévoilée à ce stade, et aucune interaction ou inscription ne sera encore possible.
  - **Phase de pré-inscription optionnelle.** Durant cette phase, les Participants pourront s’inscrire en entrant leur nom et leur adresse e-mail et en acceptant expressément de désormais recevoir des informations par e-mail concernant des produits, des services ou des offres spéciales relatives à Ray-Ban. S’il ne souhaite pas recevoir ces informations, le Participant est invité à ne pas se pré-inscrire. En outre, un Participant pré-inscrit pourra à tout moment et conformément à la loi accéder aux

données le concernant et/ou les modifier ou demander leur suppression entraînant ainsi sa désinscription.

Tous les Participants pré-inscrits pendant cette phase recevront un e-mail les invitant à finaliser leur inscription et à débiter les Défis de la Hiérarchie une fois que la Période du Jeu commencera. La pré-inscription est optionnelle et les Participants pourront s'inscrire au Jeu durant la Phase du Jeu même s'ils ne s'étaient pas pré-inscrits pendant la période de pré-inscription.

- **Phase du Jeu - Inscription.** Pendant cette période, les Participants pourront se connecter au site web de Ray-Ban à l'adresse [www.ray-ban.com](http://www.ray-ban.com) et suivre les instructions d'inscription. Il sera demandé aux Participants d'exécuter les cinq Défis de la Hiérarchie en postant des photos/vidéos depuis leur ordinateur, tablette ou via Facebook et leur webcam, selon les formats de fichier admis

8. **Défis de la Hiérarchie :** Chaque Participant doit effectuer chacun des cinq Défis et le contenu posté doit être approuvé par l'Organisateur, le tout dans le respect du présent Règlement. Ceci permet aux Participants de grimper les échelons de la Hiérarchie et au contenu posté d'être publié dans la galerie. Chacun des cinq Défis de la Hiérarchie doit être effectué dans le délai afin que le Participant atteigne le niveau 6 et soit inscrit au tirage au sort. La réalisation des Défis ludiques des niveaux 7 et 8 ne permet pas la participation au tirage au sort, si le niveau 6 n'a pas été atteint.

Les Défis de la Hiérarchie sont :

- **Défi N° 1 – Tough as leather\* (\*Dur à cuir)**  
Postez une image (ou une vidéo) de vous-même montrant combien vous êtes résistant.
- **Défi N° 2 – Blend like Camo\* (\*Se fondre dans la masse)**  
Postez une image (ou une vidéo) de vous-même montrant comment vous vous comportez en public en ne portant qu'un sous-vêtement ou un maillot de bain.
- **Défi N° 3 – Strong as Titanium\* (\*D'une résistance de Titane)**  
Vous visionnerez une séquence d'images surprenantes / mignonnes / superbes et des clichés de votre visage sont pris à des moments clés de la vidéo (webcam nécessaire – ne peut pas être effectué via une tablette).
- **Défi N° 4 – Smooth as Velvet\* (\*Doux comme du Velours)**  
Une douce question vous sera posée par un homme ou une femme (à vous de choisir) et votre réponse à la question posée sera filmée (webcam nécessaire – ne peut pas être effectué via une tablette).
- **Défi N° 5 – Rugged as Demin\* (\*Robuste comme un jean)**  
Partagez un témoignage ou une confession à propos de vous en respectant un nombre maximum de mots.
- **Défis supplémentaires :**  
La plate-forme en ligne permettra aux Participants de grimper deux échelons supplémentaires de la Hiérarchie ; ces niveaux sont proposés à titre purement optionnel et ludique et ne font pas partie du processus de sélection du gagnant. Le gagnant sera ainsi choisi parmi les Participants ayant effectué les cinq Défis de la Hiérarchie et atteint le niveau 6.

9. **Respect de la loi, de la sécurité et des droits des tiers dans la réalisation des Défis et dans les Contenus postés:**

**La réalisation du Défi comme le Contenu posté ne doivent pas :**

- être de nature offensante, insultante, diffamatoire, calomnieuse, pornographique, grossière, obscène ou blasphématoire ;
- porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ;
- présenter un quelconque danger pour les personnes, qu'il s'agisse du Participant ou de tiers;
- porter atteinte ou préjudice de quelque manière que ce soit aux biens ou aux personnes;
- présenter, ni citer, ni impliquer de manière quelconque un mineur;
- enfreindre les droits des tiers, notamment les droits de propriété intellectuelle Un contenu ne saurait ainsi comporter un élément protégé par un droit de propriété intellectuelle d'un tiers, sans l'accord exprès et préalable de l'intéressé quant à l'utilisation de ses droits de propriété intellectuelle, le Participant devant fournir sur toute demande de l'Organisateur, tous les documents attestant de cette autorisation;
- porter atteinte aux droits de la personnalité d'un tiers, notamment citer, montrer ou se référer à une personne, à son nom ou à son image, sans l'accord exprès et préalable de l'intéressé quant à l'utilisation de l'attribut de sa personnalité., le Participant devant fournir sur toute demande de l'Organisateur, tous les documents attestant de cette autorisation
- contenir une quelconque incitation à l'une quelconque des pratiques ci-dessus.

De manière générale, un contenu ne doit pas contrevenir à la loi pour quelque cause que ce soit.

**10. Contrôle du contenu avant diffusion et possibilité de rejet:** Le contenu mis en ligne par les Participants sera filtré par l'Organisateur et, s'il est conforme au présent Règlement, partagé c'est-à-dire diffusé sur [www.ray-ban.com](http://www.ray-ban.com). Si l'Organisateur considère que le contenu est invalide pour quelque raison que ce soit ou non conforme à l'esprit du Jeu, le contenu ne sera pas diffusé et le Participant ne sera pas inscrit au tirage au sort. Le Participant accepte expressément cette faculté de l'Organisateur de librement décider de ne pas diffuser un contenu et, compte tenu du caractère ludique de la diffusion, renonce à contester une telle décision.

L'Organisateur est susceptible d'informer les autorités compétentes de tout comportement apparaissant illicite ou de nature à entraîner un éventuel dommage à un tiers.

Si le contenu peut être publié, le Participant en sera averti par e-mail et grimpera d'un niveau dans la Hiérarchie.

**11. Responsabilité et garantie du Participant:** La faculté de rejet de diffusion d'un contenu dont dispose l'Organisateur ne saurait en aucun cas exclure ou limiter de quelque façon que ce soit la responsabilité du Participant tant à l'égard de l'Organisateur que des tiers, dans le cas où la réalisation d'un Défi ou un contenu diffusé sur la galerie s'avèrerait illicite ou porterait atteinte aux droits de tiers. Le Participant reconnaît que l'Organisateur dispose de moyens techniques et humains limités ainsi que des compétences limitées qui ne lui permettent pas d'identifier avec une quelconque certitude les éventuels défauts ou caractères illicites des contenus qui lui sont adressés ou de procéder à des recherches lui permettant d'identifier ces défauts ou caractères illicites. Il admet par conséquent sa seule responsabilité.

**12. Droit de diffusion du contenu :** Le Participant reconnaît que le contenu qu'il transmet à l'Organisateur pour diffusion pourra être visualisé par toute personne sur les sites de la marque Ray-Ban en France et à l'étranger et ce pendant toute la durée du Jeu et une durée d'un an après sa fin. Il accepte les risques et conséquences que génère cette diffusion.

**13. Droit d'utiliser le contenu à des fins de promotion de la marque Ray-Ban :** En postant un contenu, le Participant donne à l'Organisateur une licence gratuite, irrévocable, non-exclusive et pour toute la durée de protection des droits de propriété intellectuelle sur le contenu permettant

l'utilisation, la reproduction, la représentation, l'adaptation ou la publication de tout ou partie du contenu ainsi que la création d'œuvres dérivées à partir de tout ou partie de ce contenu (et notamment son incorporation dans d'autres œuvres), sur tout support connu ou inconnu à ce jour et pour le monde entier, et ce uniquement à des fins promotionnelles ou marketing de la marque Ray-Ban. Le Participant s'engage d'ores et déjà à signer tout document qui viendrait à être nécessaire à la conclusion de cette licence qui lui serait présenté par l'Organisateur et qui serait conforme aux dispositions ci-dessus.

Si le contenu comporte l'image, le nom ou la référence du Participant ou d'une autre personne physique sous les réserves évoquées à l'article intitulé « Respect de la loi, de la sécurité et des droits des tiers dans la réalisation des Défis et dans les Contenus postés », le Participant ou cette personne dispose de la faculté de demander le retrait du contenu et la cessation pour le futur de tout usage. A cet effet la personne intéressée est invitée à contacter l'Organisateur par courrier électronique à l'adresse [admin@neverhide.ray-ban.com](mailto:admin@neverhide.ray-ban.com) sous la condition que l'Organisateur adresse en réponse un courrier électronique manifestant qu'il a bien pris en compte la demande. A défaut de réception de cette réponse, l'intéressé doit adresser sa demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : Luxottica France – Service Marketing – 7 rue de la Paix – 75002 Paris - France. Ce retrait ne pourra s'appliquer que pour le futur, les documents déjà émis par l'Organisateur ne pouvant être retirés, ce que l'intéressé comprend et accepte.

- 14. Disqualification d'un Participant :** L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout Participant dont il constaterait qu'il porte atteinte au bon fonctionnement du processus d'inscription ou du Jeu en général ou qui violerait le présent Règlement ou les règles de tout autre jeu promotionnel ou adopterait un comportement déloyal ou déplacé à l'égard des autres Participants. La disqualification exclut le Participant du tirage au sort. Elle peut également entraîner le retrait de diffusion de ses contenus.
- 15. Sélection des gagnants par tirage au sort:** Le tirage au sort aura lieu le 19 septembre 2014. Ce tirage au sort sera réalisé en présence et sous le contrôle de Maîtres Denis Calippe et Thierry Corbeaux, huissiers de justice associés à Paris.
- 16. Notification :** Le gagnant potentiel du Prix sera contacté par e-mail aux alentours du 22 septembre 2014. Il lui sera demandé de compléter et renvoyer dans les cinq (5) jours de sa réception une Attestation de conformité au Règlement ("Attestation"). Il enverra également une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois à l'Organisateur.
- 17. Nature du Prix :** Un seul Prix sera décerné. Il s'agit d'un voyage à Londres (Royaume-Uni) pour deux personnes incluant une invitation à un événement exclusif qui aura lieu le 25 Octobre 2014. En particulier, le gagnant et son invité(e) voyageront en classe affaires (dans la mesure du possible), sur la liaison entre Paris et Londres, seront hébergés pour trois nuits dans un hôtel 4 étoiles à Londres en pension complète (c'est-à-dire incluant les repas à l'hôtel), et recevront des billets VIP pour l'événement Ray-Ban au cours duquel ils seront décoré(e)s en tant que premiers membres officiels seniors de l'Ordre Ray-Ban. Toutes les dépenses supplémentaires liées au voyage qui ne sont pas expressément prévues dans la description du Prix ci-dessus, ayant trait au transport terrestre pour se rendre à l'aéroport ou à la gare de départ, aux achats pendant le voyage (à l'exclusion des repas et des frais de transport entre la gare ou l'aéroport d'arrivée à Londres et l'hôtel d'une part et l'hôtel et le lieu de la soirée d'autre part), aux dépenses personnelles engagées volontairement par le gagnant ou son invité, seront à la seule charge du gagnant. La valeur estimée du Prix est de 5 000 €. La valeur réelle pourrait varier en fonction des fluctuations des tarifs de transport et de la distance entre le lieu de départ et le lieu d'arrivée. Le gagnant ne recevra pas la différence entre la valeur ci-dessus donnée et la valeur réelle. L'Organisateur se réserve le droit de substituer au prix un autre prix d'une valeur comparable ou plus élevée, à sa seule discrétion. Il en informera les gagnants potentiels.

Le transport et l'hébergement sont soumis à disponibilité. Le transport est régi par les conditions de ce Jeu ainsi que par le contrat de transport établi par le transporteur choisi par l'agence de voyage à laquelle l'Organisateur confie l'organisation du Prix.

En cas de retard ou d'annulation du transport, l'Organisateur s'engage à trouver une solution de remplacement ou, si aucune solution n'est envisageable, à indemniser le gagnant à hauteur de la valeur du Prix.

- 18. Utilisation du Prix.** Le gagnant et son invité(e) devront être à jour des formalités nécessaires pour leur voyage à Londres. Le gagnant et son invité(e) devront voyager ensemble. L'invité devra être majeur et devra en justifier. Avant le départ, le gagnant et son invité(e) pourront être appelés à fournir un document comportant exonération de responsabilité conforme aux dispositions du présent Règlement ainsi qu'une autorisation de diffusion de leur nom et de leur image. Les documents de voyage ne seront délivrés que si toutes les conditions sont satisfaites. Lors de l'évènement, le Gagnant et son invité devront porter une tenue correcte et approprié (casual) et adopter un comportement adapté, notamment en termes de politesse, sobriété et respect des personnes et des biens. Toute personne présentant une tenue ou un comportement inadapté pourra ne pas être admise à la soirée ou encore exclue en cours de soirée. Le prix est personnel et le gagnant ne peut demander le remplacement de son prix ou le paiement de sa valeur ni transmettre son prix à un tiers à titre gratuit ou onéreux. Si le gagnant ne peut bénéficier du prix tel que celui-ci a été organisé, notamment s'il ne peut se rendre à Londres aux dates prévues, s'il décide de renoncer à son Prix, s'il tente de le transmettre à un tiers, s'il ne se présente pas à l'heure indiquée pour le transport ou si le gagnant et/ou son invité ne satisfont pas aux conditions ci-dessus, le gagnant sera disqualifié et un autre gagnant sera sélectionné s'il en est encore temps. Aucun remboursement du Prix ne sera attribué au gagnant. Il est précisé que l'Organisateur ne remplacera aucun billet, bon de transport, invitation à la soirée ou certificat perdu, endommagé ou volé.
- 19. Exonération de responsabilité lors du voyage et séjour :** Le Prix, c'est-à-dire le voyage et séjour à Londres, est fourni par une agence de voyage qui assume la responsabilité légale des agents de voyage. L'Organisateur et toutes les sociétés de son groupe, de même que leurs fournisseurs et distributeurs, les agences de publicité ou de communication ainsi que toutes les sociétés des groupes auxquels ils appartiennent, leurs salariés et dirigeants ne sauraient supporter une quelconque responsabilité en cas de dommage résultant de l'utilisation du Prix, sauf en cas de manquement par l'une des personnes ci-dessus à l'une de ses obligations à l'égard du gagnant ou de son invité, et dans les limites prévues par la loi applicable.
- 20. Droit d'utiliser l'image du gagnant et de son invité(e) à des fins de promotion de la marque Ray-Ban:** La participation au Jeu emporte le consentement du gagnant et de son invité(e) à l'utilisation, la reproduction et la diffusion de leur image, de leur voix, de leur nom et de leur lieu de résidence par l'Organisateur ou toute société du groupe Luxottica, dans le monde entier et sur tout support connu ou inconnu à ce jour et ce à titre gratuit et pour une durée de douze mois suivant le tirage au sort. Le gagnant déclare avoir informé son invité de cela et que celui-ci accepte de participer au voyage et notamment à l'évènement en toute connaissance de cause.
- 21. Disqualification du gagnant :** S'il s'avérait que le gagnant a violé les règles du présent Règlement au cours du Jeu ou a envoyé une Attestation incomplète ou ne satisfaisant pas aux critères définis dans le présent Règlement, il sera disqualifié, ce qui entraînera la perte du Prix et :
- S'il en est encore temps, la sélection d'un autre gagnant au travers d'un nouveau tirage au sort effectué dans les mêmes conditions que le précédent. Seules deux tentatives supplémentaires de tirage au sort d'un gagnant seront effectuées. Si toutes deux échouent, le prix ne sera pas décerné ;
  - Si le gagnant a déjà participé au Prix, le retrait du prix (pouvant notamment entraîner le retrait de toute mention du nom du gagnant sur les supports Ray-Ban) ainsi que le

remboursement par le gagnant de la valeur réelle de ce prix. L'Organisateur sera également en droit de rechercher la responsabilité civile du gagnant disqualifié.

- 22. Responsabilité dans le cadre du Jeu :** Compte tenu de la gratuité du Jeu, l'Organisateur et toutes les sociétés de son groupe, de même que leurs fournisseurs et distributeurs, des agences de publicité ou de communication ainsi que toutes les sociétés des groupes auxquels ils appartiennent, leurs salariés et dirigeants excluent toute garantie et responsabilité vis-à-vis des Participants dans le cas où le jeu ne se réaliserait pas dans les conditions présentées, sauf en cas de manquement par l'une de ses personnes à l'une de ses obligations à l'égard d'un Participant. En particulier, les personnes ci-dessus ne sauraient être responsables en cas de : toute information erronée ou inexacte, qu'elle soit le fait d'un Participant, d'une erreur d'impression ou de tout équipement ou programme utilisé dans le cadre du Jeu ; tout problème technique, notamment le défaut, l'interruption ou la déconnexion du matériel de télécommunication ; toute intervention humaine non-autorisée au cours du processus d'inscription ou du Jeu ; toute erreur technique ou humaine qui pourrait intervenir dans le cadre du Jeu ou le traitement des inscriptions ; tout retard, perte, vol ou dégradation du courrier électronique ; ou toute blessure ou dommage à des personnes ou des biens subi dans le cadre de la participation du Participant au Jeu et causé par un tiers, y compris par un autre Participant. La présente clause doit s'entendre dans les limites prévues par la loi.
- Si, pour une quelconque raison, l'inscription d'un Participant est perdue, endommagée ou autrement corrompue ou détruite, le Participant est invité à procéder à une nouvelle inscription, s'il en est encore temps.

- 23. Conditions générales :** L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier tout ou partie du Jeu en cas de fraude, de problème technique ou de tout autre événement qu'il ne pourrait contrôler et dont il estime qu'il pourrait porter atteinte à l'intégrité du Jeu.
- L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre toute personne portant atteinte au bon fonctionnement du Jeu.
- Le fait que l'Organisateur ne demande pas l'application d'une disposition du présent Règlement ne saurait en aucun cas constituer une renonciation de sa part à s'en prévaloir ultérieurement.

- 24. Collecte et traitement de données personnelles :** Pour les besoins du Jeu, l'Organisateur est amené à collecter des données personnelles sur les Participants dans le strict respect de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :

---

La participation au Jeu implique le consentement du Participant à la collecte et au traitement de ses données personnelles.

De manière générale, les données personnelles des Participants ont vocation à être communiquées uniquement aux services internes de LUXOTTICA ayant vocation à y accéder dans le cadre de leurs fonctions et/ou d'autres entités du groupe LUXOTTICA et/ou partenaires et/ou prestataires éventuels auxquels LUXOTTICA peut avoir recours notamment dans le cadre de l'organisation du Jeu.

Il est rappelé que le Participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à la collecte et au traitement des données le concernant. Afin d'exercer ce droit, le Participant peut contacter l'Organisateur par e-mail à l'adresse suivante :

---

L'organisation du Jeu pourrait nécessiter l'installation de cookie dans l'ordinateur du Participant qui enregistrerait certaines informations relatives à sa navigation qui seraient nécessaires à LUXOTTICA pour les besoins du Jeu. En s'inscrivant au Jeu, le Participant consent à l'installation éventuelle de ces cookies. LUXOTTICA informe les

Participants qu'ils peuvent s'opposer à l'enregistrement de "cookies" en configurant leur navigateur internet, étant précisé que le Participant qui n'autorise pas l'installation de cookies sur son site Internet risque de subir des dégradations dans le cadre de son utilisation du site du Jeu.

---

**25. Dépôt et modification du présent Règlement :** Le présent Règlement a été déposé chez Maîtres Calippe et Corbeaux, huissier de justice associés à Paris. Toute modification du présent Règlement sera déposée chez ce même huissier.

---